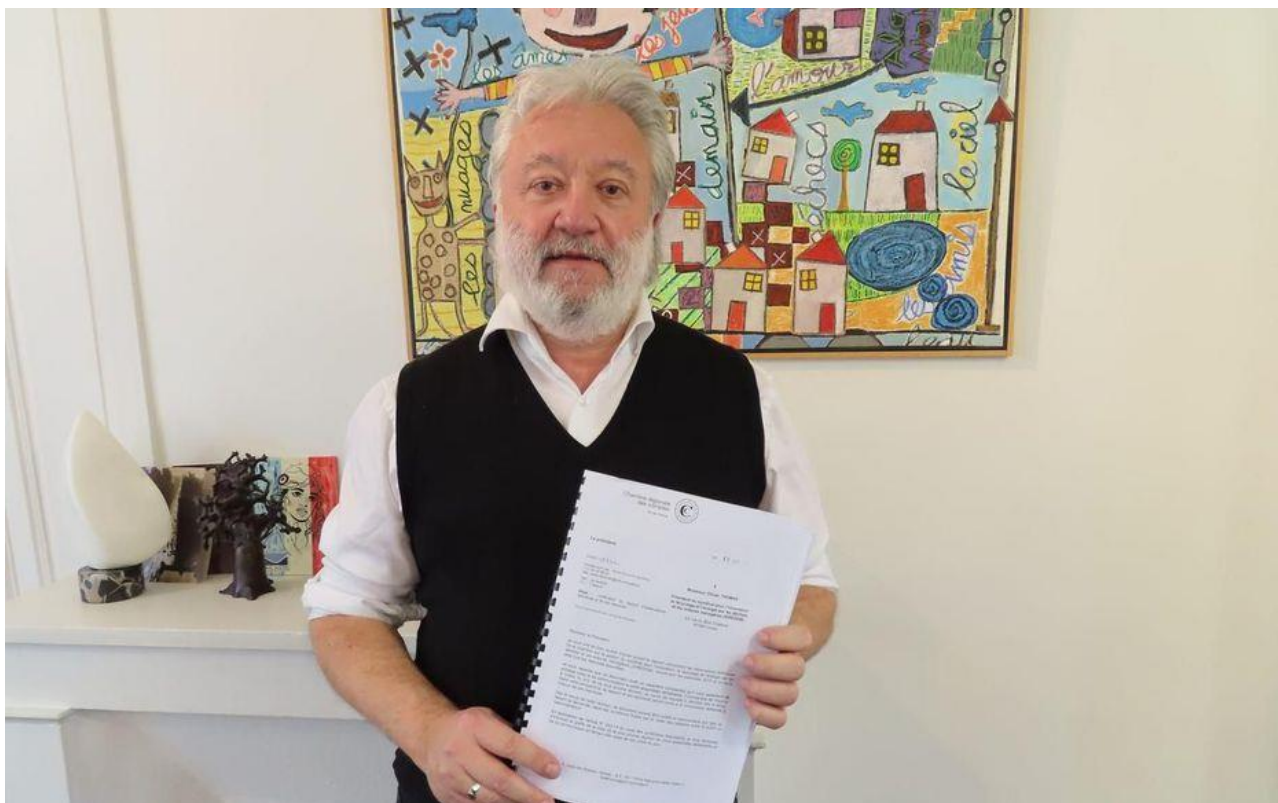


# « Situation financière critique, comptes non sincères » : la cour des comptes épingle le Siredom

Olivier Thomas, le nouveau président du syndicat d'ordures ménagères, a rendu public le rapport de la chambre régionale des comptes mardi soir. Il a déjà amorcé un plan de redressement.



Marcoussis, le 2 février 2021. Olivier Thomas, le maire (DVG) de Marcoussis est le nouveau président du Siredom. Il a rendu public le rapport de la chambre régionale des comptes qui écrit que la situation financière du syndicat est « critique, masquée par des comptes non sincères ». LP/Cécile Chevallier.

Par Cécile Chevallier

Le 3 février 2021 à 18h30, modifié le 3 février 2021 à 19h01

« La fiabilité des comptes du Siredom est entachée d'anomalies significatives, écrivent les magistrats de la Chambre régionale des comptes (CRC). La situation financière est critique, masquée par des comptes non sincères. »

Ce mardi soir, le rapport de la CRC sur les exercices budgétaires de 2015 à 2020 du Siredom, syndicat pour l'innovation, le recyclage et l'énergie par les déchets et les ordures ménagères de 175 communes en Essonne et Seine-et-Marne, a été rendu public par Olivier Thomas, le nouveau président, à l'occasion d'un comité syndical.

Il confirme ce que le maire (DVG) de Marcoussis avait annoncé quelque temps après son élection en octobre dernier. « Le rapport souligne des problèmes assez graves, détaille Olivier Thomas. Notamment un sous-financement depuis longtemps, qui a entraîné un trou de 55 millions d'euros ( *NDLR : le rapport chiffre 43 millions de « dettes certaines » et 11 millions de « risques contentieux à faire financer »* ). L'ancien exécutif, présidé par Xavier Dugoin, sous-facturait ce qu'il payait. C'est évident qu'on finit par rentrer dans le mur avec une gestion pareille. »

## **La taxe d'ordures ménagères va augmenter de 5 euros**

La conclusion de la CRC est sans appel : « Fin 2018, le Siredom présentait une situation financière compromise, résultat d'une stratégie de gestion reposant sur un accroissement des dépenses prises en charge au profit de ses membres sans augmentation des contributions qui leur sont demandées. L'équilibre des comptes est obtenu au moyen d'un ensemble d'artifices budgétaires et comptables, qui ont permis de masquer un sous-financement. »

Sans attendre les neuf rappels à la loi et les six recommandations de la chambre, la nouvelle équipe en place à la tête du Siredom, second plus important syndicat de traitement des déchets d'Ile-de-France, a déjà amorcé un plan de redressement sur trois ans. Avec comme principale mesure, une augmentation de la part fixe de la taxe d'ordures ménagères, qui va passer de 17 à 22 euros. « Cela correspond en moyenne à une augmentation de cinq euros par habitant et par an, précise Olivier Thomas. Mais s'ils avaient payé le vrai prix toutes ces années, ils auraient payé plus, sauf que cela aurait été lissé. »

## « Une douche froide »

Mais cette hausse de taxe d'ordures ménagères fait déjà grincer des dents et pourrait s'inviter dans la campagne des prochaines élections régionales et départementales, reportées à juin 2021. Pour Rémi Lavenant, conseiller municipal de la minorité à Lardy, c'est « la douche froide ». « Les habitants viennent de recevoir leur facture du Sedre ( *NDLR : syndicat d'élimination des déchets de la région d'Étampes, qui a transféré au Siredom la compétence traitement ainsi que la collecte du verre et l'exploitation des déchetteries* ). C'est une explosion du minimum facturable pour tous les ménages, avec une envolée de 30 à 37 % . »

Le nouvel exécutif du Siredom va aussi se conformer au premier rappel à la loi : « Faire notre boulot, et uniquement notre boulot, résume Olivier Thomas. À savoir le traitement et/ou la collecte des déchets de nos membres. La chambre pointe le fait que depuis quelques années, le Siredom menait des missions en dehors de ses compétences, comme le financement de jardins familiaux, des chantiers jeunesse... Tout cela a déjà été arrêté. »

Une « comptabilité analytique » a aussi été mise en place avec le directeur du syndicat, en place depuis un an, comme le préconise la CRC. « Cela nous permet de savoir, au jour le jour, ce que chaque collectivité doit par tonnage, explique Olivier Thomas. » Car pour la chambre, « les tarifs votés par le Siredom, pour le traitement et la collecte des déchets, ne reflètent pas les coûts du service. Les tarifs pour les adhérents sont donc déconnectés des coûts réels. [...]. »